

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 18 décembre 2018

L'An deux mil dix-huit

Le dix-huit décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire.

Étaient présents : Alain BESNIER, Jocelyne PICHON, Laurent CAURET, Eugène BESNARD, Stéphanie GUYON, Roger CHANTELOUP, Eric VERITE, Caroline EVRARD, Samuel BONNEAU, Richard MAREAU, Pascale SOUDEE, Daniel ALAIN, Alice JEANNE.

Absents excusés : François MADEC, Julie VIOT, Brigitte GAINARD (procuration à Jocelyne PICHON), Stéphanie TURPIN (procuration à Caroline EVRARD), Laurent BOBOUL (procuration à Laurent CAURET), Catherine LUSSEAU.

Secrétaire de séance : Jocelyne PICHON

Convocation : 12/12/2018

Date affichage : 12/12/2018

<p>DECISION MODIFICATIVE N°5</p> <p><i>2018_112</i></p> <p>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019</p> <p><i>2018_113</i></p>	<p>Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu du 23 octobre 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE le compte-rendu du 23 octobre 2018</p> <p>.....</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Vu le Budget Primitif du Budget principal 2018, Vu le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2018, Considérant la nécessité de prévoir les crédits nécessaires en dépense et recette d'investissement en chapitre globalisé 041 dans le cadre des opérations de cession d'un terrain à l'euro symbolique,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'effectuer le virement de crédits suivant :</p> <p><u>Section de Dépenses d'investissement :</u> Chapitre 041 - Art. 20422 : 98 576.82 € <u>Section de Recettes d'Investissement :</u> Chapitre 041 - Art. 2111 : 98 576.82 €</p> <p>.....</p> <p>Il a été remis à chaque élu la note de présentation du débat d'orientation budgétaire pour 2019, suite à la commission de finances du 04/12/2018. Les débats sont résumés selon le tableau réalisé par M. CAURET. M. Le Maire présente le budget primitif 2019 qui s'équilibre : En recettes et dépenses de fonctionnement à : 1 089 629.00 € En recettes et dépenses d'investissement à : 949 641.00 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres des membres présents le budget primitif 2019. M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce vote.</p> <p>.....</p>
---	---

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT (DETR et DSIL) 2019

2018_114

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année **2019** le projet susceptible d'être éligible est :

1 – ECLAIRAGE PUBLIC : Remplacement de luminaires par des LED

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	6 543 €
DETR et DSIL	26 172 €
TOTAL	32 715 €

Le conseil, Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et du DSIL pour l'année 2019
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

TARIFS 2019 PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN POUR UTILISATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE PAR LA MDP

2018_115

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour la participation aux frais d'entretien lors de l'utilisation de l'accueil périscolaire et du dortoir par « La Maison des Projets » :

Pour les Vacances scolaires :

Une semaine d'été sera facturée **250 €** et une semaine d'hiver **300 €** à compter du 1er janvier 2019 (ce tarif sera proratisé en fonction du nombre de jours de la semaine).

Pour les mercredis en semaines scolaires :

Le tarif sera facturé **50 €** par mercredi pour les semaines d'été et **60 €** par mercredi pour les semaines d'hiver.

Les dates des périodes appliquées des tarifs sont les suivantes :

- du 16 avril au 15 octobre pour les semaines d'été
- du 16 octobre au 15 avril pour les semaines d'hiver

Le site et le matériel mis à disposition devront être respectés. Toute dégradation fera l'objet d'un remboursement. Une convention sera rédigée et un état des lieux sera établi avec la MDP avant et après chaque période d'utilisation

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

ADMISSION EN NON-VALEUR

2018_116

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la présentation des demandes en non-valeur en date du 4 septembre 2018 déposée par M. Le Trésorier de Marolles-Lès-Braults,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par M. Le Trésorier dans les délais réglementaires,
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

N° 168 de l'exercice 2010 pour un montant de 17.50 €

N° 282 de l'exercice 2014 pour un montant de 9.38 €

N° 295 de l'exercice 2016 pour un montant de 9.73 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **36.61 €**

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses, article **6541** au budget de l'exercice de la Commune.

**SUBVENTIONS
2018**
2018_117

.....
M. le Maire laisse la parole à M. CAURET Laurent, qui donne lecture des demandes de subventions sollicitées auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2018 :

ASSOCIATION	Subventions allouées exercice 2018
Association Patrimoine de Montbizot	500 €

- **DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**SUBVENTIONS
2019**
2018_118

.....
M. le Maire laisse la parole à M. CAURET Laurent, qui donne lecture des demandes de subventions sollicitées auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2019 :

ASSOCIATION	Subventions allouées exercice 2019
Association Les Amis de la Cantine Scolaire	10 000 €
Association Gym Volontaire Ste Jamme/Montbizot	175 €
Ass. E.MSTJ Pêche et Loisirs (si réalisation de la fête de la pêche en juin 2019)	150 €
Tennis de Table de Ste Jamme	200 €
USEP école de Montbizot (5 € X 230 enfants)	1 150 €
Secours Populaire	50 €
Association l'Eclaircie de Neuville	50 €

- **DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**Renouvellement
CUI**
2018_119

.....
Afin de faciliter la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emplois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'un agent en contrat aidé en charge de l'hygiène des locaux à compter du 1er février 2019 et ce, pour une durée d'un an. Il informe que le temps de travail sera de **23** heures par semaine (temps de travail annualisé).

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce contrat.

.....
Point sur les travaux du restaurant scolaire : Les enfants et le personnel ont réintégré le restaurant scolaire le lundi 17 décembre 2018. Le déménagement a eu lieu le samedi matin 15 décembre. Les élèves ont exprimé leur contentement quant à ce nouvel aménagement et décor.

Par contre, les élus ont manifesté leur mécontentement quant aux malfaçons constatées le samedi 15 décembre, à savoir : fuites de toiture, fuites sur les robinetteries, carrelage cassé, luminaires sales, trous dans la faïence, chauffage mal réglé, tâches de rouille et autres dans les différentes pièces, problèmes électriques etc... L'architecte a relancé toutes les entreprises concernées pour remédier à tous ces problèmes.

Travaux Mancelle d'Habitation : M. BESNIER informe le conseil que les travaux vont débiter la première quinzaine de janvier 2019.

Tonte des espaces verts par ESTIM : Pour 2019, il sera demandé aux ateliers ESTIM de ne plus effectuer la tonte du terrain du Champ Tiger I appartenant à la Sté Francelot (parcelle ZE 297).

Visite du Sénat : M. CAURET va rappeler la sénatrice pour avoir une date en mars ou début

**QUESTIONS
DIVERSES**

avril.

Invitation aux Vœux du Maire : M. BESNIER invite M. ARFUSO aux vœux du Maire et le remercie pour son intervention au niveau du logiciel de facturation « cantine ».

Permanences des élus en fin d'année : Compte-tenu de l'absence du Maire et de certains adjoints, les permanences des 29, 30 et 31 décembre 2018 puis le 1^{er} janvier 2019 seront assurées par Mme EVRARD Caroline et M. MAREAU Richard, conseillers municipaux.

TOUR DE TABLE :

M. BESNIER signale que M. ROUGET ne s'est pas présenté au rendez-vous qu'il a demandé avec lui le samedi 15 décembre dernier au sujet de la révision du PLU.

M. VERITE précise que la mise en demeure de la Préfecture concernant les travaux à réaliser par le SIAEPA a été levée.

Mme SOUDEE souhaiterait qu'il soit fait une retouche de peinture dans la salle du conseil aux endroits abîmés. S'agissant probablement de salpêtre, il serait souhaitable de poser une grille.

Mme PICHON a participé au CA des ateliers Estim. Elle signale que leur budget est plus que serré ce qui va entraîner une hausse de 3 % au niveau des prestations. Un rendez-vous sera pris avec les Communes où ils interviennent.

Elle informe le conseil que Mme BROUARD, commissaire-enquêtrice, lui a remis ce jour le rapport du PLU suite à l'enquête publique.

Elle signale également qu'elle a eu des réclamations des administrés sur le fait qu'il n'y a plus de porte-drapeaux au défilé du 11 novembre et 8 mai. Mme PICHON a rencontré M. Denis BROSSIER qui se propose de le faire. Avant de lui donner une réponse, il sera demandé l'accord de l'association des ACPG du Mans.

.....
Dates à retenir :

- 19/12/2018 GEMAPI à Fresnay/Sarthe
- 21/12/2018 Bureau Syndical Pays du Mans 40 rue de la Galère
- 21/12/2018 Remise des Colis de Noël au personnel communal & cantine à 18 H salle du Conseil
- 16/01/2019 Séminaire Energies Renouvelable de 14 H à 17 h Le Mans Carré Plantagenêt
- 17/01/2019 Bureau syndical Pays du Mans de 12 h 30 à 14 h Le Mans
- 25/01/2019 Vœux du Maire à 19 h Salle Polyvalente
- 07/02/2019 AG GV Ste Jamme/Montbizot à 20 h 30 Ecole de Filles
- 17/03/2019 Carnaval des écoles et Boum des enfants APE
- 17/03/2019 Théâtre Ass. Musicale à 15 h salle des fêtes de Ste Jamme

Fin de séance : 22 H 45

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

/

Eric VERITE

Brigitte GAINARD
(procuration à Jocelyne PICHON)

RogerCHANTELOUP

Julie VIOT

Catherine LUSSEAU

Pascale SOUDEE

/

/

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN
(procuration à Caroline EVRARD)

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL
(procuration à Laurent CAURET)

Daniel ALAIN

Alice JEANNE